



- Impliquez votre conjoint dans les finances de la famille
- Actif, passif ou structuré? L'approche de PWL de la gestion des placements
- Avantages et inconvénients de la constitution en société
- PWL protège l'environnement

IMPLIQUEZ VOTRE CONJOINT DANS LES FINANCES DE LA FAMILLE

Il est impératif de tenir votre conjoint (marié ou de fait) au courant des finances familiales. Nombreux sont ceux qui attendent trop tard et le fardeau financier s'ajoute alors au deuil.

Si vous êtes célibataire, vous savez déjà tout ce que représente la gestion des finances personnelles – qu'il s'agisse de faire la conciliation bancaire, de régler les factures à temps ou de rencontrer votre gestionnaire de patrimoine pour évaluer vos besoins d'assurances et vos stratégies de placement. Mais si vous êtes en couple, il se peut que vous ne vous occupiez pas du tout des finances. La plupart du temps, les décisions financières sont prises par l'un des conjoints, l'autre se contentant de suivre.

C'est une solution efficace quand tout va bien, mais qu'arrive-t-il si le « gestionnaire » du couple disparaît à la suite d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès?

Chez PWL, nous rencontrons à la fois des gens qui s'occupent de leurs affaires seuls et d'autres qui n'ont jamais touché aux

questions financières. Récemment, nous avons conseillé une veuve qui ne savait pas si son époux avait un testament, des assurances, et encore moins où ces documents pouvaient être classés.

Nous savons tous que le décès ou le départ d'un conjoint est traumatisant. Pourquoi y ajouter le stress des finances familiales à démêler? Rendez service à votre conjoint en l'initiant à la planification de vos finances.

Chez PWL, nous suggérons aux conjoints d'assister ensemble aux réunions avec les conseillers. Ceux qui ne s'occupent pas des finances familiales peuvent ainsi se familiariser avec le sujet et poser les questions pertinentes. Un climat de confiance s'établit entre les conjoints et le conseiller. Ainsi, lorsque survient un décès, il est plus facile de communiquer avec un conseiller que vous aurez déjà rencontré plutôt qu'avec un parfait inconnu!

Si votre conjoint ne peut se rendre à nos bureaux, votre conseiller peut organiser une rencontre à votre domicile.

Tout est une question de temps. Donnez à votre conjoint l'opportunité de tisser une relation de confiance avec votre conseiller. Il vous en sera reconnaissant le moment venu.



*Kathy Clough
Conseillère en placement
PWL Capital, Toronto*





ACTIF, PASSIF OU STRUCTURÉ?

Un débat sur les avantages de la gestion passive ou active divise actuellement le secteur des placements.

PWL offre une troisième option, l'approche structurée de la gestion des placements.

Les partisans de la gestion active estiment que les marchés n'évaluent pas correctement les titres et que ces erreurs peuvent être systématiquement décelées et utilisées à l'avantage de l'investisseur. Les gestionnaires actifs ajouteraient des rendements supérieurs à ceux du marché. L'investisseur qui croit en la gestion active pense également qu'il est possible d'identifier ces gestionnaires à l'avance, de leur confier son capital et d'obtenir des rendements généralement supérieurs au marché. L'approche est attrayante : qui se contenterait de la moyenne?

Mais que révèlent les recherches?

Selon le rapport SPIVA (Standard & Poor's Index Versus Active Funds Scorecard), 89,2 % des fonds d'actions canadiennes gérés activement ont sous-performé par rapport à l'indice composé S&P/TSX au cours de la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2006. Selon le même rapport, 85,5 % des fonds d'actions américaines ont sous-performé par rapport à l'indice S&P 500 pendant cette même période. Mentionnons que le rapport SPIVA tient compte de tous les fonds d'une catégorie qui existaient au début de la période et ce, même si 40 % des fonds d'actions canadiennes et 58 % des fonds d'actions américaines ont été regroupés ou liquidés pendant cette période.

Aussi, rien ne garantit que le rendement de ces mêmes fonds actifs dépassera encore celui de leur indice de référence l'an prochain. Qui plus est, la plupart des investisseurs n'obtiennent même pas les rendements moyens générés par les principaux marchés boursiers.

Chez PWL, nous tenons compte des résultats révélés par des rapports tels le SPIVA et nous privilégions une approche d'investissement structurée pour créer de la richesse.

Ainsi, nous préférons nous appuyer sur des études universitaires sur les marchés financiers à long terme plutôt que sur celles réalisées par l'industrie financière, davantage axées sur la vente. En nous basant sur les résultats de la recherche académique qui tracent l'évolution des rendements des placements, nous nous limitons aux activités de placement les plus susceptibles d'être rémunérées pour le risque encouru.

D'abord, il a été démontré qu'il est plus rentable d'investir avec une vision à long terme plutôt que d'entrer et de sortir selon les fluctuations du marché.

Aussi, les recherches concluent que sur de longues périodes, les investisseurs obtiennent un rendement accru en détenant des actions à faible capitalisation et des actions de type

valeur. En favorisant ces catégories de titres dans nos portefeuilles, nos investisseurs bénéficieraient d'un rendement supérieur.

Enfin, nous surveillons de près les coûts afférents à la gestion du portefeuille et les impôts. Nous sommes continuellement à la recherche d'idées et de produits nouveaux qui nous permettront de capturer les rendements des marchés à moindre coût. Les décisions prises dans votre portefeuille tiennent compte de l'impact fiscal et nous nous assurons de procéder à son optimisation fiscale à chaque année.

Cette approche vous convient-elle?

Pour être un investisseur actif, vous devez croire à l'inefficacité des marchés et à votre capacité d'en tirer profit en choisissant le gestionnaire actif qui saura constamment déceler les erreurs dans les marchés. À l'opposé, l'investissement structuré met la puissance des marchés financiers à votre service et vous élève au-dessus de l'émotivité causée par ces derniers et les médias. Il nous fera plaisir de discuter d'investissement structuré avec vous!



*Nancy Graham
Conseillère en placement
PWL Capital, Ottawa*



AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ

Si vous êtes un professionnel, vous n'ignorez sans doute pas que vous pouvez constituer une société, voire proposer une participation aux membres de votre famille.

L'analyse ci-dessous vous en apprendra plus.

Un professionnel peut invoquer plusieurs raisons pour constituer une société. Mon épouse, qui est optométriste, accumule les bénéfices dans sa société pour financer son prochain congé de maternité. Plus tard, elle espère aussi tirer des gains en capital en franchise d'impôts de la vente de son entreprise pour contribuer au financement de notre retraite.

La constitution d'une société peut cependant être complexe. Les règles diffèrent selon les provinces et les associations professionnelles, et changent continuellement. Les associations continuent de militer pour les faire modifier à l'avantage de leurs membres.

En mai dernier, seuls les comptables agréés, les avocats et les médecins pouvaient se constituer en société au Québec. En Ontario, tous les professionnels pouvaient le faire, avec des limites différentes à l'actionnariat imposées par leurs associations.

Quels sont les avantages de se constituer en société?

La possibilité de reporter l'imposition des bénéfices non répartis est le critère déterminant. Dans la mesure où ces bénéfices ne sont pas nécessaires pour couvrir des dépenses personnelles, ils peuvent être imposés aux taux applicables aux sociétés, nettement inférieurs à ceux des particuliers, et versés ultérieurement sous forme

de dividendes. Le professionnel peut ainsi tirer des revenus quand son taux d'imposition est moins élevé, soit à la retraite ou, dans le cas de mon épouse, pendant un congé pour raisons familiales.

Si d'autres membres de la famille peuvent devenir actionnaires, la constitution en société offre des avantages importants en matière de fractionnement du revenu. Par exemple, un conjoint sans emploi peut recevoir jusqu'à 35 115\$ en dividendes à l'abri de l'impôt au niveau fédéral, s'il n'a pas d'autres sources de revenu. Dans le cas contraire, le fractionnement demeure intéressant dans la mesure où la fourchette d'imposition est inférieure. Veuillez vous référer au guide fiscal (section revenu de dividende) du lieu de votre résidence.

Les règles fédérales ne permettent plus le fractionnement du revenu avec des enfants mineurs, mais il demeure avantageux de verser des dividendes aux enfants de plus de 18 ans. Prenons l'exemple d'un professionnel dont les deux enfants vont à l'université. Au lieu de payer leurs dépenses à partir de son salaire assujéti à un taux d'imposition élevé, il peut leur verser directement des dividendes, vraisemblablement en franchise d'impôt vu leurs faibles revenus et leurs crédits pour frais de scolarité.

La structure de la société par actions permet à chaque actionnaire de profiter de l'exemption pour gain en capital de 500 000 \$ lors de la

vente de l'entreprise. À noter que le dernier budget fédéral propose d'élever cette exemption à 750 000 \$.

La constitution en société comporte cependant des inconvénients. Il peut en coûter entre 2500\$ – 3500\$ de frais juridiques pour l'établir, sans compter des honoraires comptables, puisqu'il faut remplir une déclaration fiscale distincte pour l'entreprise. Il faut aussi prévoir les droits supplémentaires à verser à votre association professionnelle et des primes accrues d'assurance responsabilité, selon votre profession.

Si vous venez de vous établir à votre compte, vos dépenses l'emportent peut-être sur vos revenus. Ce n'est donc pas le moment de vous constituer en société. Les pertes subies par un particulier peuvent être déduites des revenus d'autres sources, ce qui n'est pas le cas pour une société.

Les professionnels doivent aussi savoir que la constitution en société n'offre pas la même protection que d'autres formes d'entreprises pour ce qui est des questions de responsabilité.



N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet.

Andrew Baechler
Conseiller en placement
PWL Capital, Ottawa



DES PARTENAIRES, DU SAVOIR-FAIRE

Gestion de portefeuille

Planification financière

Sécurité financière et
planification successorale

Service de recherche

Les renseignements et les chiffres qui figurent dans le présent bulletin se fondent sur des données jugées fiables, mais leur exactitude et leur exhaustivité ne peuvent être garanties. Ce bulletin est publié par Parkyn, Wermentlinger, Layton Capital inc. à titre informatif seulement. Avant d'effectuer un placement ou d'adopter une stratégie de placement, chaque investisseur devrait évaluer ses objectifs avec son conseiller financier. Parkyn, Wermentlinger, Layton Capital inc. et les personnes ou sociétés qui y sont associées peuvent acheter ou vendre des titres décrits dans le bulletin en qualité de contrepartiste ou de courtier, ou encore, peuvent détenir ces titres.

PWL PROTÈGE L'ENVIRONNEMENT

Ces dernières années, la sensibilisation du public aux questions environnementales a considérablement augmenté. PWL prend l'initiative d'encourager le recyclage dans ses bureaux et de chercher des moyens d'aider ses clients à investir dans des sociétés respectueuses de l'environnement.

À l'interne, nous avons instauré le Défi papier PWL pour réduire de 15 % notre consommation de papier.

Nous essayons aussi de limiter l'incidence de nos déplacements sur l'environnement en subventionnant les cartes mensuelles de transport des employés et en tenant des réunions de travail à distance pour éviter d'utiliser la voiture ou l'avion.

Enfin, nous impliquons les employés dans notre quête d'améliorations de nos pratiques environnementales. Notre babillard d'écodéclats reçoit leurs suggestions, qui nous serviront à mesure de notre progression vers nos objectifs environnementaux. Nous visons à réduire notre empreinte écologique au fil du temps.

Sur le plan des placements, nous constatons que l'engouement des investisseurs pour les placements éthiques s'est considérablement accru ces dernières années.

L'approche des placements éthiques combine des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance à l'analyse financière traditionnelle.

PWL souhaite intégrer cette approche à ses solutions de placement. Aussi, nous formerons des groupes de discussion avec des clients d'ici la fin de l'année. Si vous désirez faire partie d'un groupe, dites-le à votre conseiller!

Votre opinion compte!

PWL SOUHAITE LA BIENVENUE À ANDREW BAECHLER ET CLAUDIA MORRISON

Nous sommes heureux d'accueillir Andrew Baechler et Claudia Morrison, conseillers en placement parmi notre équipe à Ottawa.



Andrew a été attiré par la philosophie de placement de PWL. Tout en étudiant pour obtenir le titre d'analyste financier accrédité (CFA), il s'est intéressé au fondement scientifique de notre approche. Il en a conclu que la solution proposée est dans le meilleur intérêt du client.

Andrew compte développer sa pratique auprès des professionnels de la santé. Fils de dentiste, Andrew connaît les défis qu'ils doivent relever en gérant à la fois les aspects professionnels et financiers de leur vie.



Claudia a à cœur de procurer une expérience de placement positive aux investisseurs. Avant de se joindre à PWL Capital, elle a travaillé pendant 10 ans au service des placements, des successions et des fiducies d'une grande institution financière canadienne. Cette expertise lui permet d'apporter des solutions qui aident ses clients et leur famille à atteindre leurs objectifs financiers et à maintenir le cap malgré les imprévus du marché.

Claudia est une bénévole active dans sa communauté, s'adonne à la course à pied et au ski et ne rate pas un match de soccer de ses deux fils, membres du FC Capital United Soccer Club.

WWW.PWLCAPITAL.COM

Montréal

Téléphone : (514) 875-7566
Télécopieur : (514) 875-9611
Sans frais : 1 800 343-7566
capital@pwlcapital.com

Rivière-du-Loup

Téléphone : (418) 862-5643
Télécopieur : (418) 862-3585
Sans frais : 1 800 774-7418
rdl@pwlcapital.com

Ottawa

Téléphone : (613) 237-5544
Télécopieur : (613) 237-5949
Sans frais : 1 800 230-5544
ottawa@pwlcapital.com

Toronto

Téléphone : (416) 203-0067
Télécopieur : (416) 203-0544
Sans frais : 1 866 242-0203
toronto@pwlcapital.com



MEMBRE
FONDS CANADIEN DE
PROTECTION DES ÉPARGNANTS